Spécial congrès du SNUipp-Guyane

Le VIème congrès du SNUipp-Guyane se tiendra **à Cayenne les lundi 10 et mardi 11 mai 2010**. Il est ouvert à tout adhérent à jour de sa cotisation. Il est possible de participer en se syndiquant jusqu'au 3 mai, date limite de dépôt de la demande d'autorisation d'absence.

Ce congrès a un double objectif :

- faire le bilan de l'action du SNUipp depuis le dernier congrès en 2007 et définir la politique pour les trois années à venir,

- préparer le congrès national qui se tiendra à Brive du 14 au 18 juin 2010.

Le congrès départemental est aussi l'occasion de renouveler le Conseil Syndical (1) qui élira le nouveau bureau départemental. Il devra en outre étudier les demandes éventuelles de modification des statuts. L'organisation de la section ainsi que les statuts actuels sont consultables sur notre site à la rubrique « SNUipp/FSU » dans la colonne de droite (partie violette).

Les documents préparatoires au congrès national de Brive sont consultables, toujours sur notre site, à la rubrique « VIème Congrès du SNUipp-Guyane : Cayenne 2010 ».

Nous avons un calendrier strict à respecter c'est pourquoi les demandes de modification des statuts doivent nous parvenir au moins deux semaines avant la date du congrès, soit **le 26 avril au plus tard**.

Les invitations seront à joindre à votre demande d'autorisation d'absence (à faire parvenir à votre IEN au moins une semaine avant le congrès).

Pour faciliter l'organisation de ce congrès (hébergement, restauration…) nous vous demandons de bien vouloir nous signaler leur décision de participation le plus tôt possible par le biais du coupon retour au verso.

(1) Dans le cadre du renouvellement du Conseil Syndical, nous invitons tout syndiqué souhaitant s'impliquer dans le fonctionnement de notre section à faire acte de candidature par l'intermédiaire du coupon retour.

Vous trouverez au verso toutes les explications concernant le rôle du Conseil Syndical et les modalités de son élection.

Programme

Lundi 10 mai

> 8h30 - 9h00 : accueil des congressistes,

> 9h00 : discours d'ouverture,

> 9h30 : rapport d'activité - vote,

> 10h45 : pause café,

> 10h30 : rapport financier - vote,

> 11h00 : présentation rapide des thèmes des commissions.

> 11h30 - 12h30 : travail en commissions (voir ci contre).

Repas

> 14h00—16h30 : suite des commissions.

Mardi 11 mai

> 8h30 - synthèse des travaux en commissions de la veille - vote,

> 9h30 : présentation des thèmes du congrès national,

> 10h00 : pause café,

> 10h15 - 12h30 : travail en commissions (voir ci-contre),

Repas

> 14h00 : synthèse des travaux en commissions - vote,

> 15h00 : présentation des demandes éventuelles de modifications des statuts - vote,

> 15h30 - 16h30 : présentation de la liste des candidats au conseil syndical - vote

Mercredi 12 mai ???

> 8h30 - 11h30 : première réunion du nouveau conseil syndical - élection du bureau

Commissions

Lundi 10 mai

Textes d'orientation de la section départementale :

> Recrutement et formation initiale, précarité
> Formation continue et conditions de travail, enseigner à des non francophones,
> ASH,
> Organisation et fonctionnement du SNUipp.

Mardi 11mai

Amendement des thèmes du congrès national :

Afin de préparer au mieux les travaux en commissions, les 3 thèmes du congrès national sont dores et déjà consultables sur le site du SNUipp-Guyane.

Il n'est évidemment pas question de traiter l'ensemble des textes. Nous avons sélectionné quelques domaines qui touchent de près la situation particulière de notre département :

> Th. 1 : 2.1.1. Quels savoirs ? Quelle culture pour tous ?
> Th. 1 : 2.1.4. L'hétérogénéité des élèves
> Th. 1 : 2.2.2. L'école maternelle - école des premiers apprentissages
> Th. 1 : 2.2.3. Fabriquer plus d'égalité
> Th. 1 : 2.2.3.4. Argent de l'école
> Th. 2 : 1.1. - Assurer les besoins de recrutement
> Th. 2 : 6. - Refuser la précarité

Vous êtes invités à en prendre connaissance avant le congrès afin de venir avec déjà des propositions concrètes.

Des interventions de différents partenaires de l'école (MGEN, FCPE, Autonome de solidarité…) sont prévues. Elles s'intégreront à ce programme en fonction des disponibilités des intervenants.

Spécial congrès du SNUipp-Guyane

Le Conseil Syndical, représentatif des diverses sensibilités qui s'expriment dans la Section, est élu sous la responsabilité du Congrès Départemental au moins tous les trois ans, sur la base d' un débat d'orientation, en alternance avec l'élection de la Direction Nationale ; il administre la Section ; il a, seul, pouvoir de décision et assume la direction politique de la section.

La composition du CS doit permettre la représentation de toutes les sensibilités présentes dans le département, en conformité avec les règles du pluralisme qui régissent le SNUipp, en fonction de leur influence dans la section.

Le nombre des conseillers syndicaux et les modalités d'élection sont déterminés par le Règlement Intérieur de chaque Section, qui ne doit pas être en contradiction avec les statuts nationaux.

Ci-dessous un extrait des statuts du SNUipp-Guyane relatif à l'élection du Conseil Syndical.

II. Structure et fonctionnement.

II.1. Le conseil syndical

A) Désignation

► Article 4.

La section départementale est administrée par un conseil syndical de 40 membres maximum, répartis de façon à représenter toutes les catégories du personnel et tous les secteurs géographiques et en respectant la parité hommes femmes.

► Article 5.

Le conseil syndical est élu par les congressistes - à jour de leur cotisation syndicale au SNUipp-Guyane - à bulletin secret tous les 3 ans. Le bulletin départemental publie en temps opportun un appel à candidatures et le calendrier des opérations de vote.

En cas de départ ou de démission de conseillers syndicaux dans l'intervalle de deux congrès, peuvent être élus par le conseil syndical des conseillers syndicaux qui siègent avec voix consultative.

B) Objet – fonctionnement

► Article 6.

Le conseil syndical est le représentant de tous les syndiqués. Il assure l'exécution des conclusions du congrès départemental et est chargé de tout ce qui concerne l'administration du syndicat. Il désigne les délégués de la section aux conseils nationaux, aux commissions nationales techniques, au congrès national du SNUipp, au congrès départemental de la Fédération Syndicale Unitaire.

► Article 7.

Le conseil syndical se réunit, en principe, tous les mois sur convocation du bureau départemental ou sur la demande d'un tiers des membres du conseil syndical.

Participation du congrès du SNUipp-Guyane

NOM : …… Prénom : ……

Tél : …… Email : ……

Talon à renvoyer au SNUipp-Guyane avant le 3 mai 2010 par retour de courrier, par fax (0594 30 51 03) ou par mail au snu973@snuipp.fr

Je participerai au congrès du SNUipp-Guyane des 10 et 11 mai 2010 à Cayenne.

(n° d'adhérent :……)

J'ai besoin d'un hébergement :

Nuit du dimanche 9 mai	Nuit du lundi 10 mai

Je souhaite prendre mes repas sur place :

Déjeuner du lundi 10 mai	Déjeuner du mardi 11 mai

Je suis candidat à l'élection au conseil syndical : oui non